



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 3 avril 2020

Convocation des conseillers :  
le 3 avril 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 avril 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés : Christian Weis, Conseiller

### Le Conseil Communal;

**Objet : 10.1. Convention relative au Club Senior « Mosaïque Club » pour l'exercice 2020 ; décision**

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, l'Association Doheem versuergt a.s.b.l et l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, ensemble ci-après dénommés « les Parties »;

Considérant que les parties signataires conviennent de ce qui suit:

L'annexe « Conditions Générales 2020-2022 », l'annexe « Relevé du personnel » et l'annexe « Détermination de la participation financière de l'Etat », font partie intégrante de la convention;

La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2020 et est conclue pour la durée d'une année, sous réserve de la loi budgétaire par la Chambre des Députés; qu'elle est reconduite tacitement d'année en année sauf résiliation dans les formes prévues par les Conditions Générales;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi et conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, tel que modifié,

**approuve  
à l'unanimité**

la convention relative au Club Senior « Mosaïque Club » pour l'exercice 2020.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27/04/2020  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre

